

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

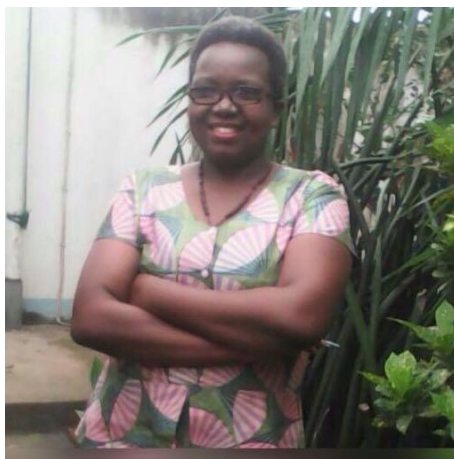
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. Elle est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections. »

Rapport annuel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Janvier-décembre 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2018, au moins 512 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0. INTRODUCTION	4
<i>I^{ère}</i> PARTIE : CONDENSE DES RAPPORTS TRIMESTRIELS.....	6
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	6
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE	6
I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, DES MILITAIRES ET LA MILICE IMBONERAKURE.....	6
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	6
I.3. DES PERSONNES TORTUREES.....	7
I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	8
I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	8
II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	9
III. FAITS SECURITAIRES.....	10
III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	10
III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE ET AU REGLEMENT DE COMPTE.....	11
III.3. AUTRES FAITS RELEVES.....	11
<i>II^{ème}</i> PARTIE : LES GRANDS EVENEMENTS ET DECISIONS QUI ONT MARQUE LE PAYS AU COURS DE L'ANNEE 2018	13
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	17

SIGLES ET ABREVIATIONS

BBC	: <i>British Broadcasting Corporation</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
CENI	: <i>Commission Electorale Nationale Indépendante</i>
CPI	: <i>Cour Pénale Internationale</i>
CVR	: <i>Commission Vérité Réconciliation</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FAB	: <i>Forces Armées Burundaises</i>
FNL	: <i>Front National de Libération</i>
FRODEBU	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
MSD	: <i>Mouvement pour la Solidarité et le Développement</i>
ONGE	: <i>Organisation Non Gouvernementale Etrangère</i>
ONU	: <i>Organisations des Nations Unies</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
UA	: <i>Union Africaine</i>
UE	: <i>Union Européenne</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VBG	: <i>Violence Basée sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Ce rapport annuel 2018 est un condensé des rapports trimestriels et revient aussi sur les grands événements et décisions qui ont marqué le contexte du pays au cours de cette année.

Au cours de cette année, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de violences basées sur le genre, des cas d'enlèvement et/ou de disparitions forcées, des cas d'arrestations et détentions arbitraires, des allégations des violations et des violations des droits économiques, sociaux et culturels, des cas de règlement de compte, cas de justice populaire et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et des atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées : au moins 453 personnes ont été tuées dont 175 cadavres, 71 portées disparues, 298 torturées, 1362 arrêtées arbitrairement et 45 victimes de VBG.

Au cours de cette année, la Ligue Iteka a enregistré 30 cas de réapparition parmi les personnes déjà déclarées disparues dans les rapports de l'organisation.

Parmi les victimes de ces violations, les femmes n'ont pas été épargnées. Au moins 81 femmes ont été tuées et 6 femmes enlevées.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

Les auteurs présumés de ces allégations des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

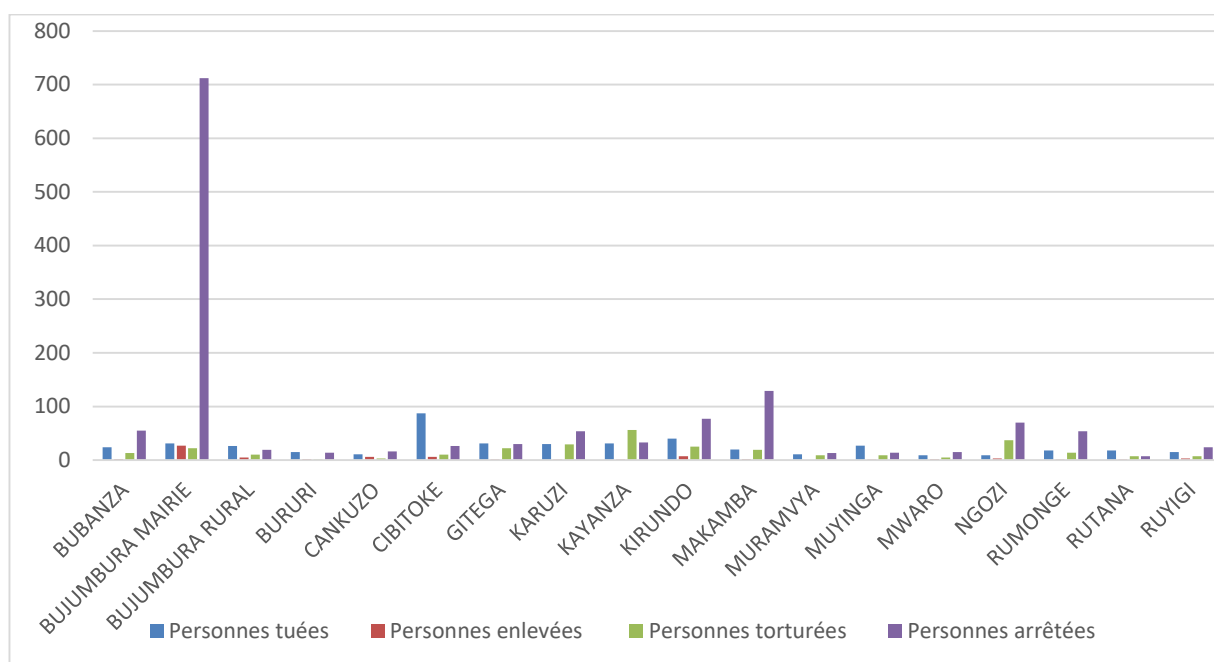
Les personnes les plus visées sont les présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije, FRODEBU ainsi que des activistes de la société civile. Les violations ci-haut citées visent aussi certains membres du parti CNDD-FDD soupçonnés être contre les vœux de leur parti.

Les ex-FAB en retraite ou en fonction ont également été la cible de ces violations.

En outre, une répression lancée par des agents de l'administration et de la police s'est observée à l'encontre de toute personne opposée au référendum pour le changement de la Constitution de la République.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Fig. I : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au cours de l'année 2018



Dans ce rapport, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires et de VBG.

Sur un total de 453 personnes tuées, la province Cibitoke vient en tête avec 87 cas suivie de la province de Kirundo avec 40 cas puis Bujumbura Mairie et Kayanza avec 31 cas chacune. Les principaux présumés auteurs de ces tueries sont des gens non identifiés avec 282 cas suivis des jeunes de la milice Imbonerakure avec 40 cas et des militaires avec 22 cas.

Sur un total de 71 cas de personnes enlevées, Bujumbura Mairie vient en tête avec 27 cas, suivie de la province Kirundo avec 7 cas, puis les provinces Cankuzo et Cibitoke avec 6 cas chacune. Les principaux présumés auteurs de ces cas d'enlèvements sont respectivement des agents du SNR avec 27 cas, des gens non identifiés avec 24 cas et des agents de la police avec 13 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 298 cas de tortures. Les provinces qui viennent en tête sont celles de Kayanza avec 56 cas, suivie de Ngozi avec 37 cas et de Karuzi avec 29 cas. Ces cas de torture ont été exécutés principalement par des Imbonerakure avec 231 cas, suivis des policiers avec 41 cas et des administratifs avec 11 cas.

En outre, la Ligue Iteka a répertorié 45 cas de VBG. Les provinces qui viennent en tête sont celles de Muramvya avec 9 cas, suivie des provinces de Cibitoke, Karuzi et Rutana avec 6 cas chacune.

Sur un total de 1362 cas d'arrestations arbitraires, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 712 cas, suivie de Makamba avec 129 cas et puis Kirundo avec 77 cas.

Les principaux présumés auteurs sont des policiers avec 1002 cas, suivis des Imbonerakure avec 179 cas et puis des agents du SNR avec 89 cas.

I^{ère} PARTIE : CONDENSE DES RAPPORTS TRIMESTRIELS

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

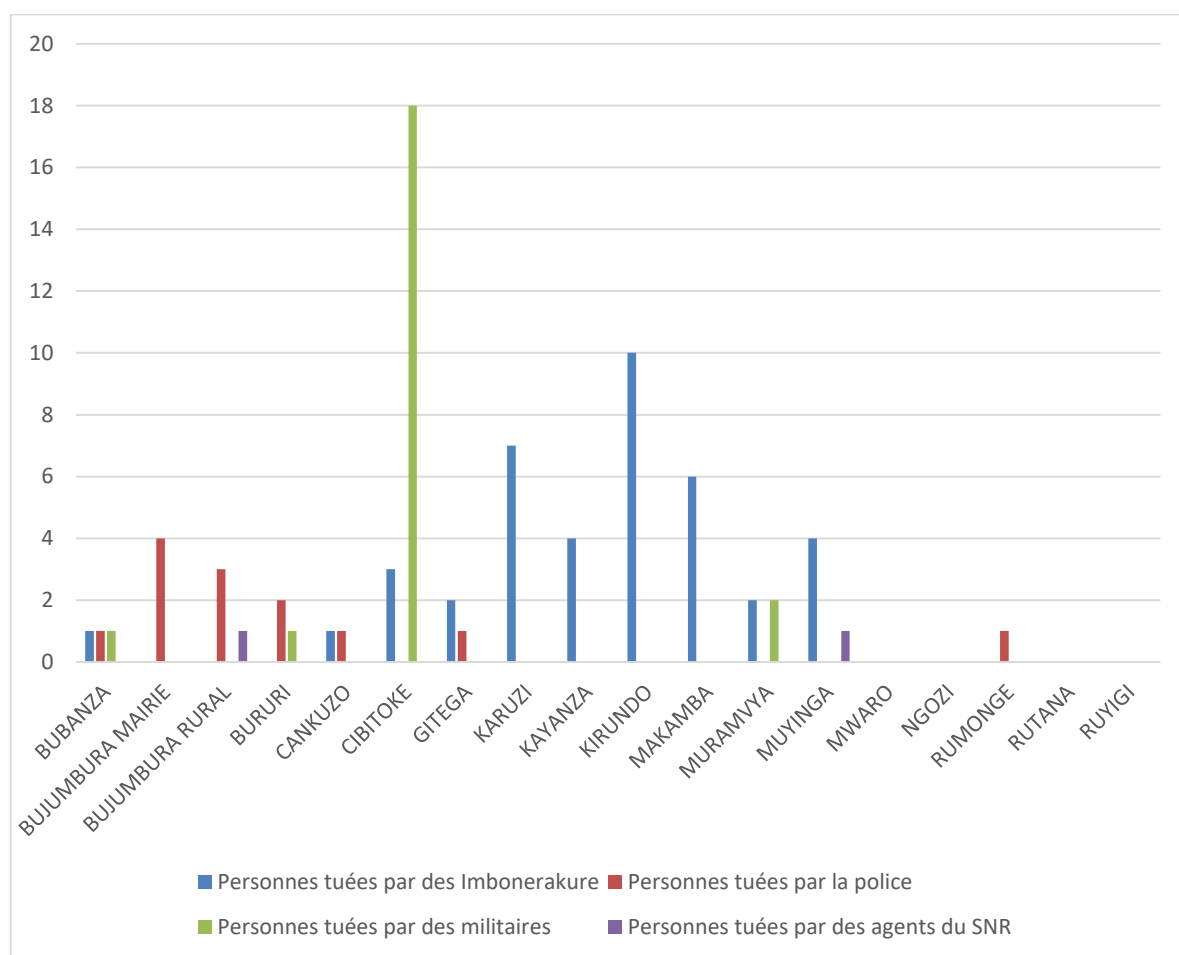
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, DES MILITAIRES ET LA MILICE IMBONERAKURE

Au cours de cette année 2018, la Ligue Iteka a relevé 77 cas de personnes tuées par des membres des institutions étatiques dont 40 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 22 tuées par des militaires, 13 personnes tuées par des policiers et 2 personnes tuées par des agents du SNR.

La province de Cibitoke vient en tête avec 21 cas suivie de Kirundo avec 10 cas puis Karuzi avec 7 cas.

Fig. II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des agents du SNR, des militaires et des membres de la milice Imbonerakure au cours de l'année 2018



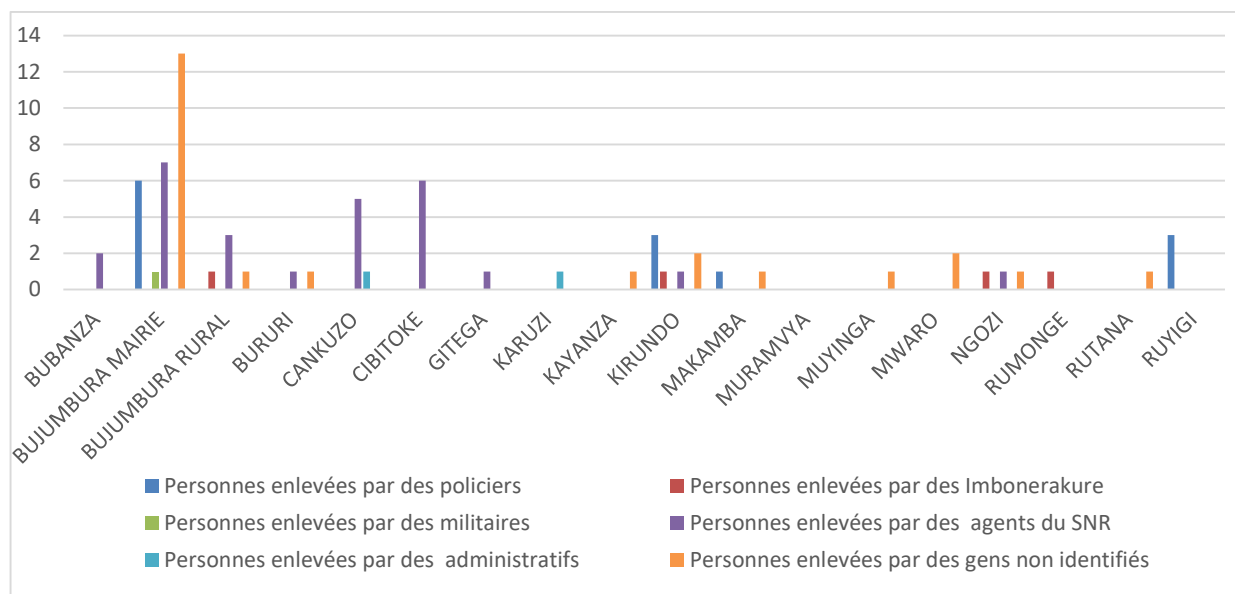
I.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 71 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie avec 27 cas, Kirundo avec 7 cas, puis Cankuzo et Cibitoke avec 6 cas chacune.

Ainsi, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont les membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, des membres du parti MSD ainsi que des ex-FAB.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les auteurs les plus cités de ces enlèvements sont des agents du SNR avec 27 cas, suivis des gens non identifiés avec 24 cas et des policiers avec 13 cas.

Fig. III : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

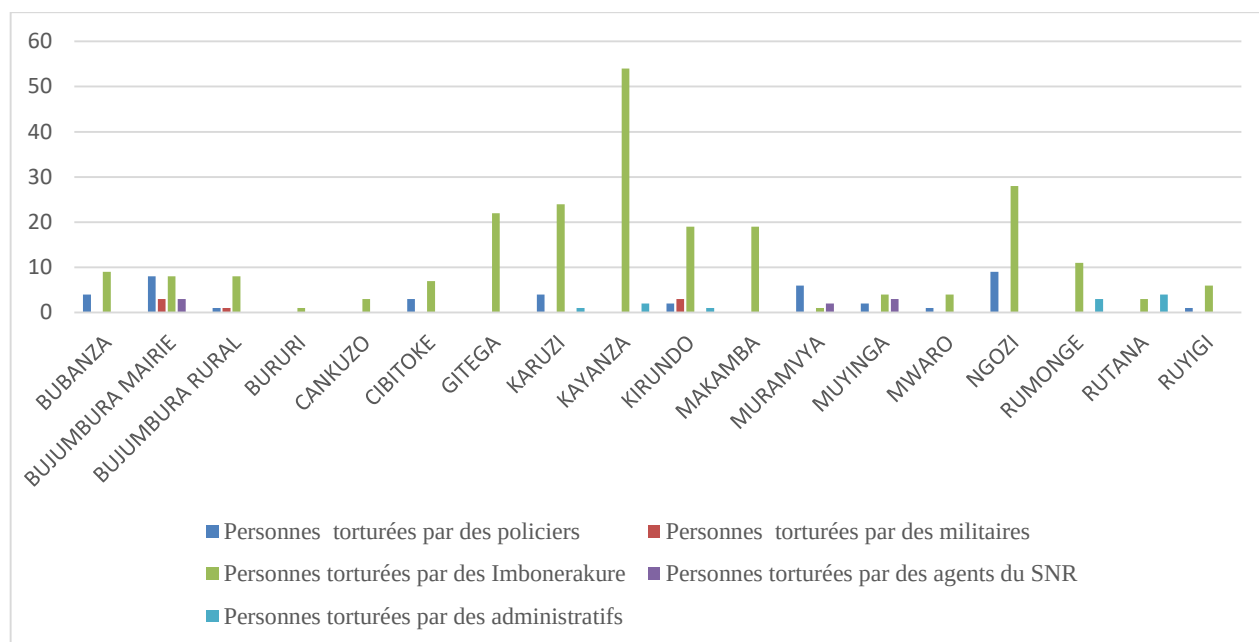


I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, 298 cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province Kayanza vient en tête avec 56 cas, suivie de la province Ngozi avec 37 cas et la province de Karuzi avec 29 cas.

Les victimes les plus visées sont des membres des partis politiques de l'opposition en particulier ceux du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa. La plupart des présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure. Sur les 298 cas relevés, 231 ont été commis par des membres de cette milice, comme l'illustre le graphique suivant :

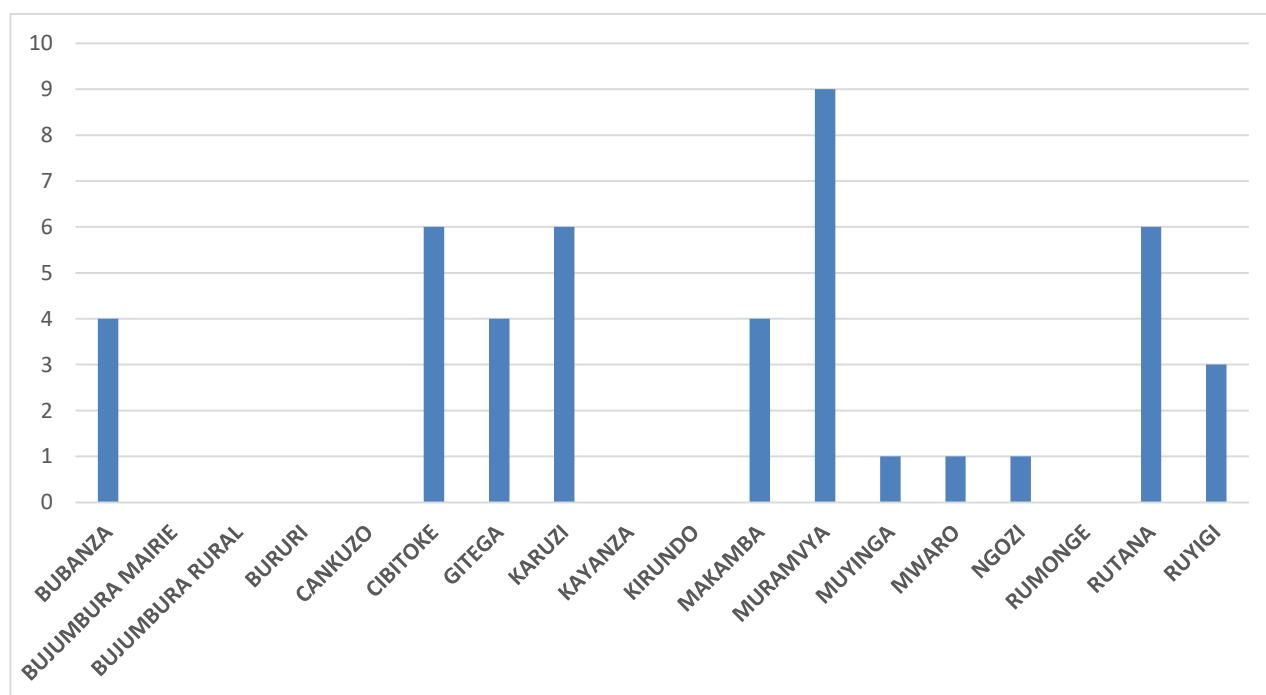
Fig. IV : Graphique des personnes torturées



I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

La Ligue Iteka a relevé 45 cas de violences basées sur le genre. La province de Muramvya vient en tête avec 9 cas suivie de celles de Cibitoke, Karuzi et Rutana avec 6 cas chacune.

Fig. V : Graphique des violences basées sur le genre

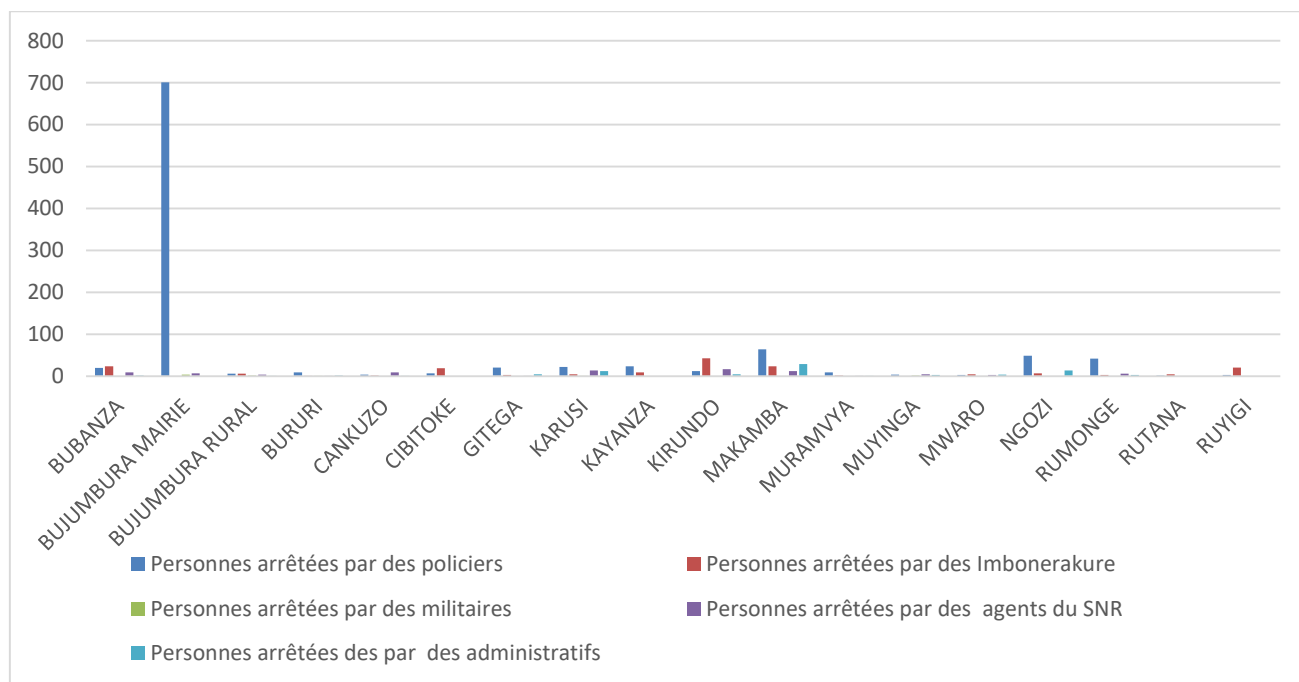


I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette année 2018, la Ligue Iteka a enregistré 1362 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les auteurs de la plupart de ces arrestations sont des éléments de la police avec 1002 cas, suivis des membres de la milice Imbonerakure avec 179 cas et des agents du SNR avec 89 cas.

Comme l'illustre le graphique ci-après, la Mairie de Bujumbura a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations avec 712 cas, suivie de Makamba avec 129 cas et de Kirundo avec 77 cas.

Fig.VI : Graphique des personnes arrêtées



II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits économiques, sociaux et culturels ont été relevées. L'introduction de la politique en milieu scolaire a été observée dans certaines provinces du pays où des élèves ont été contraints par les autorités des écoles de participer à la campagne référendaire du «OUI» organisée par le parti CNDD-FDD ou encore des cadres de ce parti qui animaient des séances de sensibilisation dans les établissements scolaires.

D'une manière générale, un certain nombre de services ont été déplacés et mis loin des centres où la population a voté majoritairement «NON» au référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

A titre illustratif, dans la province de Kirundo, le marché du centre Rusarasi, au chef-lieu de la commune Busoni, zone Murore, colline Rutabo, a été réinstallé à Murore par l'administrateur Marie Claudine Hashazinka pour sanctionner la population du site des déplacés du camp de Rutabo qui a majoritairement voté «NON» au référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

En outre, une pratique très fréquente a été observée où l'accès aux services publics a été conditionné par la présentation d'un reçu de paiement de la contribution aux élections de 2020, dans la quasi-totalité des provinces du pays.

Aussi, dans certaines provinces du pays, des élèves des écoles fondamentales et post-fondamentales ont été renvoyés de l'école faute de n'avoir pas payé la contribution pour les élections de 2020.

Le président Pierre Nkurunziza, au cours de sa conférence publique tenue en date 28 décembre 2018, a réaffirmé que même les élèves de l'ECOFO doivent payer une somme de 1000 Fbu pour la contribution aux élections de 2020.

III. FAITS SECURITAIRES

Dans cette partie, la Ligue Iteka présente des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, des cas de personnes tuées suite à la justice populaire et au règlement de compte. La Ligue Iteka a relevé d'autres faits notamment des jets de grenade, des attaques armées, des marches manifestations, des actes d'intimidation, des rondes nocturnes par des membres de la milice Imbonerakure et des discours de haine.

III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de l'année 2018, la Ligue Iteka a relevé 282 cas de personnes tuées par des gens non identifiés. Parmi ces personnes tuées figurent 175 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits, présentant des signes que les victimes ont été tuées.

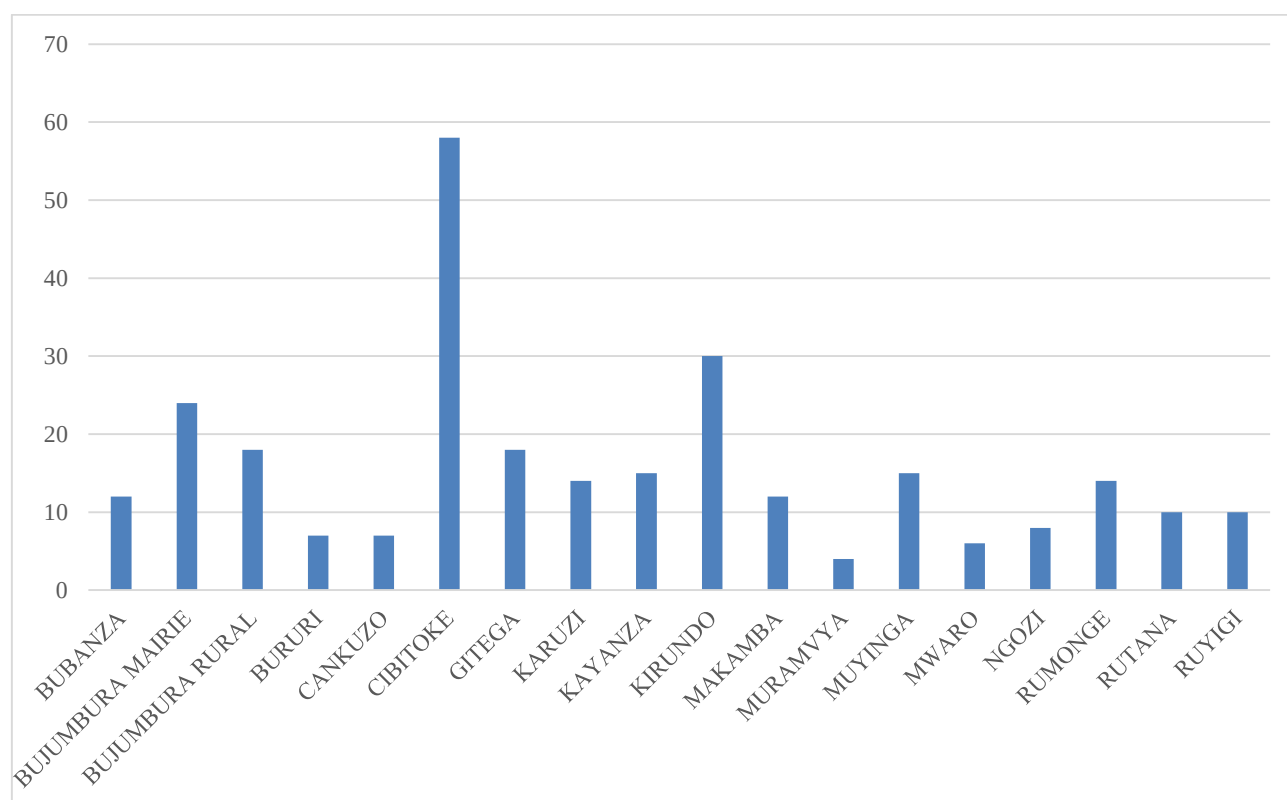
Les provinces les plus frappées sont Cibitoke avec 58 cas, Kirundo avec 30 cas, Bujumbura Mairie avec 24 cas et Bujumbura rural avec 18 cas.

Les victimes les plus visées par ces tueries sont pour la plupart des membres des partis politiques d'opposition en l'occurrence les membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa et du parti MSD.

Des ex-FAB en retraite ou en fonction ont également été la cible de ces tueries.

Aussi, au cours de cette année, des membres du parti CNDD-FDD ont été la cible des attaques armées.

Fig. VII : Personnes tuées par des gens non identifiés



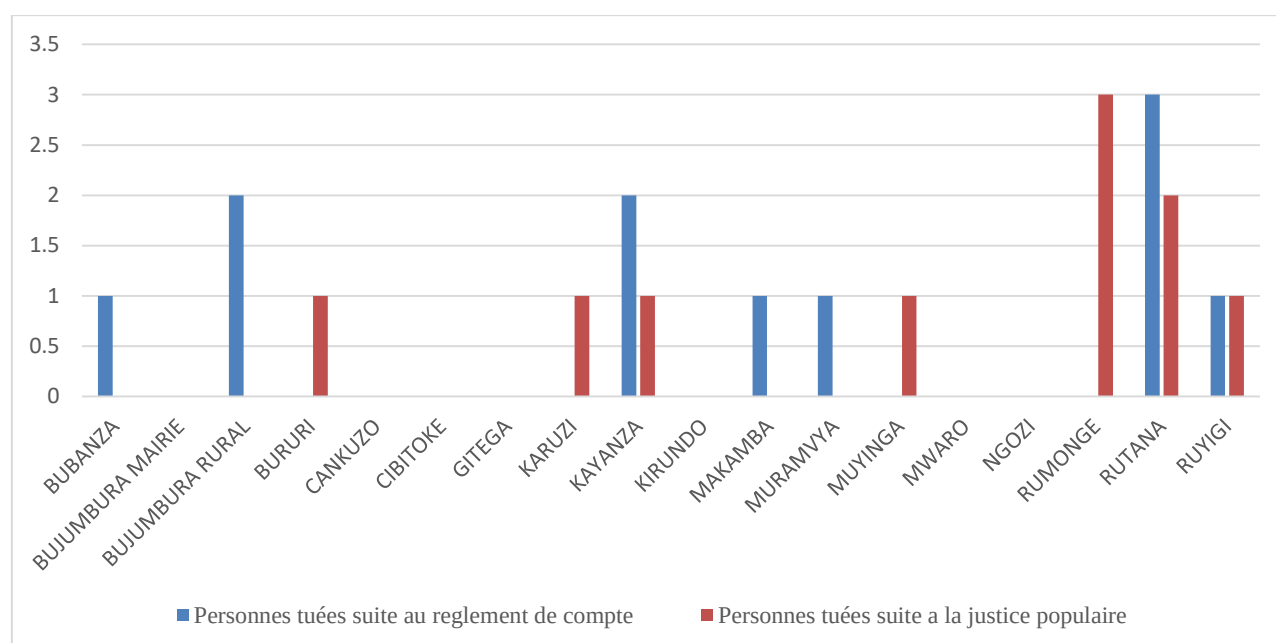
III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE ET AU REGLEMENT DE COMPTE

Onze cas de règlement de compte ont été enregistrés durant cette année 2018. Les provinces les plus touchées sont celles de Rutana avec 3 cas, suivie de Bujumbura rural et Kayanza avec 2 cas chacune.

Aussi, dix cas de justice populaire ont été relevés dans différentes provinces du pays. Celles qui viennent en tête sont Rumonge avec 3 et Rutana avec 2 cas. La plupart des cas de justice populaire sont liés au phénomène de la sorcellerie.

L'impunité qui est observée dans le pays est l'une des causes de ces actes de justice populaire et de règlement de compte.

Fig. VIII : Graphique des cas de règlement de compte et de justice populaire



III.3. AUTRES FAITS RELEVES

Au cours de cette année 2018, la Ligue Iteka a constaté que des armes légères et de petit calibre prolifèrent parmi la population. Des grenades ont été lancées dans différents coins du pays et des armes ont été découvertes.

Ainsi, 73 personnes ont été répertoriées comme des victimes des faits sécuritaires en l'occurrence des attaques avec des armes légères et de petit calibre ainsi que des violences domestiques.

Les provinces les plus touchées par ce phénomène sont respectivement Gitega avec 10 cas, Kayanza avec 9 cas, Bubanza, Cibitoke et Karuzi avec 8 cas chacune.

Des entraînements paramilitaires et l'introduction de la politique en milieu scolaire ont été également relevés au cours de cette année 2018.

A titre d'exemples, à l'ECOFO Bambo, commune Bugabira, province Kirundo, des élèves de la 6^{ème} année ont été entraînés militairement par leur titulaire Jérémie Ndikumana et des Imbonerakure de cette colline frontalière du Rwanda et ont fait des rondes nocturnes surtout les jours de vendredi et de

samedi en particulier tout près des maisons des opposants du pouvoir et des personnes réfugiées au Rwanda depuis 2015.

Au cours de cette période, un lieu clandestin a été découvert au mois de janvier 2018, sur la colline Musenga, zone Cumba, en province Muyinga. Cet endroit était utilisé pendant la nuit comme cimetière et gardé par des Imbonerakure.

II^{ème} PARTIE : LES GRANDS EVENEMENTS ET DECISIONS QUI ONT MARQUE LE PAYS AU COURS DE L'ANNEE 2018

Dans cette deuxième partie, la Ligue Iteka revient sur une brève description des grands éléments du contexte qui a marqué la période du rapport. Il s'agit notamment de :

- Référendum constitutionnel du 17 mai 2018

A la fin de l'année 2017, le Gouvernement du Burundi a pris une décision unilatérale d'organiser un référendum pour le changement de la Constitution de mars 2005 en contradiction avec l'Accord d'Arusha. Ainsi, une campagne pour le vote du « OUI » a été lancée avec le début de l'année 2018 par le parti CNDD-FDD. Les changements à apporter à l'ancienne constitution ont été rendus publics avec un grand retard, le 08 mai 2018 par la CENI. Des violations des droits de l'homme ont été enregistrées avant, pendant et après le référendum à l'encontre des membres des partis politiques de l'opposition qui sensibilisaient la population pour voter « Non » au référendum. Dans son rapport spécial¹, la Ligue Iteka a inventorié pas mal de violations des droits de l'homme, des discours et des actes d'intimidation des cadres du parti CNDD-FDD et des jeunes de la milice Imbonerakure.

- Loi n°1/09 du 11 mai 2018 portant modification du Code de procédure pénale

Depuis la crise politique enclenchée depuis le mois d'avril 2015, les forces de l'ordre ont procédé à la répression aveugle contre des opposants au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Le Gouvernement du Burundi a initié un projet de loi portant sur la révision du code de procédures pénales de 2016. Ce projet a été adopté par l'Assemblée Nationale, le 18 avril 2018 à une large majorité. Selon la Ministre de la Justice, la motivation de cette modification du Code de procédure pénale a été dictée par la volonté du Gouvernement à s'adapter à l'évolution de la criminalité au Burundi au cours de ces dernières années. Mais en réalité, c'était une façon de légaliser les pratiques illégales et arbitraires (fouilles de nuit, fouille sans mandat de perquisition, ...) que les forces de l'ordre avaient déjà été utilisées pour séquestrer les opposants depuis le début des contestations du troisième mandat de Pierre Nkurunziza.

- Déclaration de personae non grata et refus d'accueillir des émissaires de l'union africaine

Les experts des Nations Unies de la Commission d'enquête sur le Burundi, Doudou Diène de nationalité sénégalaise, Lucy Asuagbor de nationalité camerounaise et Françoise Hampson de nationalité britannique, ont été déclarés personae non grata sur tout le territoire du Burundi, le 11 septembre 2018. Ces experts des Nations Unies ont été accusés d'avoir produit un rapport diffamatoire et mensonger contre le Burundi.

Des émissaires de l'Union Africaine, Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine et Smail Chergui, Président de la Commission Paix et Sécurité de l'Union Africaine n'ont pas été accueillis par le Président Pierre Nkurunziza lors de leurs missions au Burundi. Le Président de la République du Burundi a décidé de ne plus recevoir ceux qui invoquent une crise politique ou des violations des droits de l'homme au Burundi.

¹ Ligue Iteka, Rapport spécial sur le référendum constitutionnel du 01 au 20 mai 2018

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/05/RAPPORT-SPECIAL-REFERENDUM-CONSTITUTIONNEL-DU-1-AU-20-MAI-2018.pdf>

- **Manifestations contre les rapports publiés sur les droits de l'homme et contre certaines personnalités**

Le pouvoir en place au Burundi a adopté une stratégie d'organiser des marches manifestations chaque fois que les institutions internationales, nationales et/ou une personnalité importante s'expriment sur les cas de violations des droits de l'homme au Burundi. A titre d'illustration, au mois de septembre 2018 le pouvoir a organisé une marche manifestation contre le rapport des Nations Unies sur les droits de l'homme, et en décembre 2018, une marche manifestation a été organisée contre un film documentaire sur les endroits de torture et d'exécution des opposants produit et publié par la BBC.

- **Suspension des ONGEs pour une période de trois mois à partir du 1^{er} octobre 2018**

A l'issue d'une réunion du Conseil National de Sécurité tenue sous la direction du Président de la République du Burundi, en date du 27 septembre 2018, il a été décidé de suspendre les Organisations Non Gouvernementales Etrangères pour une période de trois mois à partir du premier octobre 2018. Le Conseil National de Sécurité a accusé ces ONGEs en disant que la plupart d'entre elles ne se conforment ni à la loi, ni aux textes qui les régissent. Par après, le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement local a organisé une réunion à l'intention des représentants des ONGEs pour leur signifier que le Gouvernement conditionne la reprise des activités par la présentation de quatre documents à savoir : la convention de coopération signée avec le Ministère des Relations Extérieures, le protocole d'exécution de la loi régissant les ONGEs et le plan national de développement du Burundi, un acte d'engagement du respect de la réglementation bancaire au Burundi ainsi qu'un plan progressif de correction des déséquilibres ethniques avec un délai d'exécution de trois ans et une période d'un an d'évaluation du respect de ces équilibres. Certaines ONGEs ont pu reprendre leurs activités après la présentation de ces documents et d'autres ont décidé de quitter le pays.

- **Contributions forcées aux élections de 2020 et aux autres activités diverses**

Le Ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique, Pascal Barandagiye en collaboration avec le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation a sorti le 11 décembre 2017, une ordonnance ministérielle conjointe no 530/540/1772 du 11/déc./2017 portant modalités de collecte de la contribution de la population aux élections de 2020. Lors de la présentation de cette ordonnance, le Ministre Barandagiye a précisé que les contributeurs sont classés en trois catégories. Pour les citoyens non-salariés qui vivent de l'agriculture ou d'un simple métier qui ne génère pas de salaire mensuel, la contribution sera de deux mille francs (2000 Fbu) par an et par ménage, mille francs (1000 Fbu) par an pour les élèves et les étudiants en âge de voter ainsi que la catégorie des fonctionnaires dont la contribution est retenue sur le salaire en fonction de leur statut. Au départ, ces contributions avaient un caractère volontaire et elles sont devenues obligatoires avec l'exigence des reçus de paiement de cette contribution pour avoir accès aux services publics pour toute personne qui aura l'âge de voter en 2020. En plus de ces contributions aux élections de 2020, la population est appelée à donner forcément d'autres types de contributions soit dans la construction des infrastructures sociales, administratives et dans la construction des infrastructures du parti au pouvoir. Il est à signaler aussi que la population a le devoir de contribuer dans l'organisation des fêtes à caractère nationales à l'instar de la fête de la commune et de la fête du combattant.

- **Boycott des négociations d'Arusha par le pouvoir et ses alliés**

Le cinquième round du dialogue burundais a été ouvert le 24 octobre 2018 à Arusha, en Tanzanie sans la participation des représentants du Gouvernement et ceux du parti politique au pouvoir ainsi que leurs alliés.

D'après les représentants du gouvernement, le mois d'octobre est un mois de deuil où on se souvient du héros de l'indépendance le 13 octobre et du héros de la démocratie le 21 octobre d'une part. D'autre part, le gouvernement a estimé que certaines de ses demandes n'ont pas été exaucées comme celle de disposer à l'avance de la liste des participants car le Gouvernement ne veut pas dialoguer avec des opposants qui ont participé dans le coup d'état manqué du mois de mai 2015.

- **Fermetures du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

Le Gouvernement du Burundi a exigé la fermeture du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Bujumbura dans sa note verbale du 05 décembre 2018. En effet, cette fermeture a fait suite à la mesure de suspension de toute collaboration avec ce bureau qui a été prise depuis octobre 2016. Cette note verbale a été remise au Coordinateur Résident de l'ONU au Burundi, Garry Conille, afin qu'il la transmette à Genève à la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Michelle Bachelet.

D'après cette même note verbale, tout le personnel international devrait être redéployé immédiatement, et l'Office a eu deux mois pour faire ses valises et fermer définitivement ses portes.

- **Annnonce du ministre de la justice pour la vente aux enchères des maisons dans lesquelles des armes ont été saisies**

D'après la Ministre de la Justice, Aimée Laurentine Kanyana, la justice burundaise va procéder à la vente des maisons qui ont servi de cache d'armes pour que l'Etat parvienne à indemniser les pertes matérielles et humaines subies par différentes personnes depuis la crise d'avril 2015. C'était au cours d'une réunion que le Ministère des Relations Internationales et de la Coopération a organisé à l'endroit des différents corps diplomatiques accrédités à Bujumbura, le 13 décembre 2018.

Cette réunion dont l'ordre du jour n'avait pas été communiqué à l'avance, n'avait qu'un objectif de projeter un film documentaire que la BBC venait de produire sur le Burundi qui portait le titre de *Kamwe kamwe Inside Burundi's killing Machine*, ce documentaire retraçait dans des enquêtes fouillées des divers lieux de détention, de torture et d'assassinat que le régime a mis en place depuis le début de la crise. Ainsi, dans cette réunion, le régime voulait opposer les faits de la BBC par une démonstration pratique où il a amené les représentants des corps diplomatiques dans un des lieux cités dans ledit film qui se trouve en commune Muha, zone Kinindo, avenue Ntwarante, numéro 76.

En réalité, la mise en application de cette décision risque de porter atteinte aux droits des personnes ciblées à l'avance d'autant plus que la justice ne rassure pas tout le monde actuellement, en particulier les opposants et les prétendu opposants du régime de Pierre Nkurunziza.

- **Discours de haine et des actes d'intimidation contre les opposants et les prétendus opposants**

Au cours de cette année 2018, le parti au pouvoir CNDD-FDD, a organisé des rencontres et des manifestations au cours desquelles les autorités et/ou les cadres de ce parti ont prononcé des discours de haine et d'intimidation à l'endroit des membres des partis politiques de l'opposition. Des actes d'intimidation ont été aussi observés à travers des exercices d'entraînement paramilitaire des jeunes de la milice Imbonerakure. Les discours d'intimidation ont été prononcés dans la plupart des cas, au cours des marches manifestations organisées par les autorités au pouvoir contre les institutions internationales et/ou certaines personnalités importantes du niveau national et international. Au cours de ces manifestations faites dans la plupart des cas par une grande partie des Imbonerakure, des slogans ont été scandés et des chants d'intimidation aux opposants ont été lancés pour vanter les mérites du parti CNDD-FDD et du Président Pierre Nkurunziza. En même temps, des discours et des injures d'intimidation ont été proférés à l'endroit des opposants et des prétendus opposants.

- **Le renouvellement de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR)**

Treize personnalités ont été nommées par un décret présidentiel n°100/175 du 27 novembre 2018 comme membres de la Commission Vérité et Réconciliation en remplacement de l'équipe qui était à l'œuvre depuis mai 2014. Un processus de recrutement des commissaires, membres de la CVR, pour le remplacement des anciens membres, a été lancé par l'Assemblée Nationale au mois de novembre et une commission parlementaire a été mise en place pour la présélection de 33 candidats parmi 185 dossiers reçus. C'est dans ces 33 candidats que les parlementaires ont pu désigner 13 commissaires qui ont prêtés serment le 3 décembre 2018.

L'une des grandes innovations de cette nouvelle commission est l'extension de la période sur laquelle les enquêtes de la CVR vont se réaliser. Cette commission va enquêter et établir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au cours de la période allant du 26 février 1885 au 4 décembre 2008 alors que l'Accord d'Arusha prévoyait de travailler sur la période allant du 1^{er} juillet 1962, date de l'indépendance du Burundi, au 4 décembre 2008, date de la fin de la belligérance. Ceci pour analyser et déterminer le rôle de la Belgique, pays colonisateur du Burundi, dans les violences cycliques des Burundais depuis la conférence de Berlin en 1885. Mais, aussi la CVR ne va pas élucider la situation et les crimes commis après 2008, une période de 10 ans et qui a été jonchée des violations des droits et des crimes contre l'humanité.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, FRODEBU et UPRONA aile de Charles Nditije ainsi que ceux de la société civile sont aussi signalés.

Des militaires ex-FAB en fonction ou en retraite ont également été ciblés.

Le phénomène de cadavres a continué à être signalé dans divers coins du pays au cours de cette année.

La Ligue Iteka a relevé des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels.

Des actes d'intimidations et discours de haine ont été démontrés et/ou prononcés par des membres de la milice Imbonerakure, des hauts cadres du gouvernement et ceux du parti CNDD-FDD à l'endroit des opposants ou des prétendus opposants.

Des contributions forcées, des marches manifestations, des rondes nocturnes et des entraînements paramilitaires opérés par des membres de la milice Imbonerakure ont été relevés au cours de cette année.

Des jets de grenades, des découvertes des grenades non explosées et des fusils ont été signalés ici et là dans le pays.

Des règlements de compte et des actes de justice populaire sont une conséquence de l'impunité persistant dans le pays. La population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Les violences basées sur le genre ont été signalées au cours de cette année 2018.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De cesser les contributions forcées qui n'épargnent même pas les élèves et de se préoccuper de la misère qui mine le peuple burundais ;
- De désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes Imbonerakure et des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger et réhabiliter les victimes des VBG et de punir les auteurs conformément à la loi;
- De combattre le phénomène de rançonnement lié aux arrestations arbitraires.

B) A l'UA

- De prendre en main le rôle de la médiation dans la crise burundaise ;
- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- D'étendre des sanctions ciblées aux autorités gouvernementales impliquées dans des violations des droits de l'homme.

D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De confier la médiation Burundaise à l'UA renforcée par une équipe des NU ;
- De suspendre les troupes burundaises aux missions de maintien de la paix jusqu'à ce que la paix soit recouvrée au Burundi ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- D'exiger la réouverture du bureau de l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des femmes et filles violées;
- De convaincre toutes les parties en conflit au Burundi de reprendre les négociations car à un conflit politique, une solution politique ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'EAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui a prouvé à suffisance sa mauvaise foi aux efforts de la médiation afin de le contraindre à répondre aux négociations avec ses opposants ;
- D'éviter que la crise burundaise ne se transforme pas en une crise régionale.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

WEBOGRAPHIE :

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/04/RAPPORT-TRIMESTRIEL-JANVIER-MARS-2018.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/07/RAPPORT-TRIMESTRIEL-AVRIL-JUIN-2018.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/10/RAPPORT-TRIMESTRIEL-JUILLET-SEPTEMBRE-2018.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/01/RAPPORT-TRIMESTRIEL-OCTOBRE-DECEMBRE-2018.pdf>